



Conseil Communal  
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 28 juin 2022

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2022

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

---

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°04/2022 : Gestion de la Municipalité et comptes communaux 2021
  - a) d'accepter le rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 ;
  - b) d'accepter les comptes communaux pour l'année 2021, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 212'618.80 et un capital Fr. 4'353'843.99 au 31 décembre 2021.
  
- Préavis N°05/2022 – Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Grande salle de Carrouge y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et remplacement du chauffage
  - D'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder à l'étude du projet de rénovation de la Grande salle de Carrouge y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et remplacement du chauffage ;
  - D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 75'000.00TTC, destiné à l'étude précitée ;
  - De financer cette étude par la trésorerie courante, et recours à l'emprunt si nécessaire ;
  - De reprendre le coût de cette étude dans le futur crédit d'investissement pour la réalisation des travaux ;
  - En cas de non réalisation, d'amortir cet investissement sur 5 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 15'000.00 la première fois l'année suivant la fin de l'étude, soit en 2023.
  
- Préavis N°06/2022 –Crédit complémentaire pour la PACom Plan d'affectation communal (EX-PGA)
  - D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire à l'étude et l'élaboration du PACom
    - D'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 80'000.00 ;
    - De financer ceet investissement par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire ;
  - D'amortir l'investissement de ce crédit complémentaire sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 8'000.00 la première fois l'année suivant la fin du projet.

➤ Préavis N°07/2022 – Demande de crédit pour la création d'écopoints dans les villages de Ferlens et de Carrouge

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation de créer des écopoints dans les villages de Carrouge et Ferlens ;
- D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 75'000.00 ;
- De financer les travaux par un prélèvement de Fr. 75'000.00 au fonds de réserve affecté 9280.45.00 ;
- D'amortir l'investissement total par un amortissement de Fr. 75'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9280.45.00 l'année suivant la fin des travaux.

➤ Préavis N°08/2022 – Vente du DDP 738 sur la parcelle communale N°356 à l'entreprise AB Box SA – ZI de l'Ecorcheboeuf à Carrouge

d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente du DDP N°738 sur la parcelle communale N°356, ZI de l'Ecorcheboeuf à Carrouge, occupée actuellement par l'entreprise Transmay Sàrl, au prix minimum de :

Fr. 213'255.00 (deux cent treize mille deux cent cinquante-cinq)

Etant entendu que le prix définitif sera indexé au moment de l'exécution de la vente, mais au plus tard le 31 mars 2023, à l'indice suisse des prix à la consommation en se référant à l'indice de mai 2005, à savoir 111.3 (nouvel indice mai 1993 = 100). L'indice de référence sera le dernier indice connu au 30<sup>ème</sup> jour précédant la date d'exécution de la vente.

Ainsi délibéré en séance du vingt-huit juin deux mille vingt-deux.

Le Président,

  
Blaise Vuille



La secrétaire,

  
Catherine Poncelet